



CAPD du 12 décembre 2013

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD va étudier les promotions des enseignants du 1^{er} degré .

Les enseignants regardent de près cette CAPD car le changement d'échelon est actuellement le seul élément d'augmentation du salaire. Parmi les pays de l'OCDE, la France est le pays dont les enseignants des écoles font partie des plus mal payés.

Le SE-UNSA a pris ses responsabilités en signant le protocole d'accord sur les mesures catégorielles en mai 2013, avec pour mesures concrètes : la création de la prime ISAE et l'augmentation du ratio de hors-classe.

Désormais, les négociations doivent porter sur le dégel du point d'indice et sur la revalorisation des grilles de la fonction publique. En effet, depuis le 1er juillet 2010 la valeur du point est gelée et la reconduction de ce gel est annoncée pour 2014 ; en 2011, les salaires moyens ont même baissé de -0,1 %, c'est inacceptable.

D'autre part, les résultats de l'enquête PISA montrent que l'origine sociale est, en France plus qu'ailleurs, un facteur prépondérant de réussite scolaire. Le pays tout entier doit relever le défi de l'école en donnant un accès égal à l'éducation pour tous les enfants.

La formation des enseignants, la carte scolaire, la nouvelle organisation de la semaine scolaire sont des leviers.

Mais depuis un an et demi, le débat reste focalisé autour de la question des rythmes scolaires.

La réflexion sur la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014, qui avance plus ou moins rapidement selon les communes, crée toujours autant d'inquiétude chez nos collègues. La crainte du changement, la mise en avant médiatique des échecs de cette mise en place à la rentrée 2013 ainsi que le manque de moyens, d'ambition et de concertation avec tous les partenaires, de certaines communes, engendrent un climat de défiance .

Le SE-Unsa reste persuadé que cette réforme est nécessaire et qu'il faut sortir de la semaine de quatre jours pour aller vers une meilleure répartition du temps de classe des élèves. Concernant ce dernier point, le SE-UNSA considère qu'il est important d'offrir aux élèves 5 matinées d'apprentissages étendues et des après-midis allégés.

Le SE-UNSA observe que l'Assemblée Nationale a rejeté, le 5 décembre 2013, une proposition de loi voulant accorder le libre choix du temps scolaire aux Maires.

Dans cette optique, vous êtes, Monsieur le Directeur Académique, celui qui tranchera et le SE-UNSA souhaite que votre choix soit toujours guidé par l'intérêt des enfants.

Le 18 novembre se sont ouverts les chantiers-métiers, acte II de la Refondation de l'école.

Fidèle à ses principes le SE-Unsa participe activement aux discussions dans les dix groupes qui concernent les personnels enseignants et d'éducation.

Pour le SE-Unsa, la loi d'orientation ne se concrétisera que si elle s'appuie sur des personnels accompagnés, reconnus et respectés. Cela passe par le retour à la confiance dans leur professionnalisme et leurs capacités à innover. Cela passe aussi par une revalorisation de leur métier.

Marianne Giller, pour les élu(e)s SE UNSA à la CAPD

Cette clarté du matin ne peut qu'être profitable aux enfants, particulièrement aux plus fragiles.

Or, sur certaines localités, les Maires proposent des projets où, le choix de ne pas bousculer les employés municipaux, ne pas changer les habitudes des parents, ne pas vouloir investir dans la jeunesse, prime sur les projets des enseignants qui privilégient les conditions d'apprentissage des élèves.

Néanmoins il interviendra partout où les projets municipaux seraient contraires aux intérêts des élèves et des enseignants.